



APPEL À PROJETS MATURATION

Contexte

Le lancement d'un appel à projets « Maturation » s'inscrit dans le prolongement immédiat de l'obtention d'une subvention de la Délégation Régionale à la Recherche & la Technologie (DRRT) sur l'enveloppe BOP 172 du CPER (Contrat de Plan Etat - Région 2015 - 2020), au sein de laquelle une partie doit être consacrée à la maturation des projets de l'Université de la Réunion.

Qu'entend-t-on par maturation de projets?

On entend par maturation le processus qui permet d'amener des résultats de la recherche (corpus de textes ou de connaissances, base de données, savoir-faire, méthodologie, technologie [logiciel, procédé, produit ou substance]) à un stade de développement suffisamment avancé pour permettre leur transfert vers un acteur industriel/socio-économique ou la création d'entreprises.

La maturation des projets candidats au transfert est une étape délicate, car leur financement est rendu difficile par leur position dans la chaîne de valeur : leur activité ne relève plus du strict domaine de la recherche, mais leur exploitation économique est encore trop lointaine et incertaine pour attirer des financements extérieurs. Le partenaire, par exemple un industriel ou une collectivité territoriale, n'est ainsi souvent pas prêt(e) à assumer le risque. Pour réduire ce risque, faciliter un transfert, et également pour augmenter la valeur socio-économique du résultat de recherche, d'autres données doivent venir le compléter. Ces études ne sont pas du ressort de la recherche à proprement parler, mais elles sont d'ordre technologique, socio-économique ou juridique. Ces études complémentaires sont appelées la phase de maturation d'un projet innovant.

A titre illustratif, l'étape de maturation est typiquement représentée :

- Pour une molécule biologiquement active, par l'obtention de données in vivo de son activité, toxicité ;
- Pour un projet de sciences de l'ingénieur, par la réalisation d'un prototype fonctionnel ;
- Pour un projet de chimie, par la résolution de problèmes de génie des procédés ;
- Pour un projet de SHS, par la production de connaissances/expertises collectives applicables au champ de l'action publique (outils d'aide à la décision).

Objectifs de l'appel à projets

Dans le cadre de cet appel à projet, l'Université de la Réunion soutient les travaux de recherche en phase de développement par le financement :

- Des moyens matériels nécessaires à la maturation du projet
- Des études complémentaires visant à valider le potentiel socio-économique des résultats obtenus.

Critères d'évaluation

- **Niveau de maturité**

Les projets doivent présenter un fort potentiel de valorisation. En effet, il s'agit de financer les étapes d'un projet qui vont permettre à une technologie ou un savoir-faire de franchir les dernières étapes nécessaires avant d'être transférés à un partenaire industriel/socio-économique.

Les projets ne doivent pas être entrés en phase de valorisation, ni contractuellement engagés vers un transfert industriel, ni portés par des start-ups en cours d'incubation ou encore être subventionnés.

Les projets doivent reposer sur des résultats préalables tangibles, permettant de démontrer l'atteinte d'une preuve de concept : une étape de validation concrète dans la mise en place d'un projet radicalement nouveau.

- **Pour les STS :**

Ceci inclut des études analytiques, empiriques ainsi que des études en laboratoire afin de valider physiquement les prévisions analytiques des éléments séparés de la technologie.

- **Pour les LSHS :**

Ceci inclut la production de connaissances et/ou d'expertises permettant d'enrichir le débat public par le biais d'un projet visant à répondre à des enjeux à fort impact sociétal dans les domaines suivants :

Energies marines renouvelables, biodiversité, développement durable, transition énergétique, culture et tourisme, E-santé, E-learning, bioéconomie tropicale, innovation collaborative et sociale.

- **Portage** : le(s) porteur(s) doit(vent) travailler et mener ses(leurs) travaux de recherches dans l'une des unités de recherche de l'Université de la Réunion. Les projets impliquant plusieurs unités seront priorisés, notamment en SHS, où le critère principal est la pluri/interdisciplinarité entre chercheurs ayant déjà travaillé ensemble et qui souhaitent structurer davantage leur projet de recherche commun ;
- **Projet** : une définition claire du projet, de ses objectifs, des freins économiques/sociétaux/technologiques à lever, et des perspectives socio-économiques envisagées ;
Une attention particulière est portée au plan de travail, son organisation et la ventilation budgétaire ;
- **Contexte** : le type de cadre contractuel dans lequel le projet de recherche a été initié et dans lequel le projet de maturation va être conduit ;
L'absence de divulgation antérieure ou de collaboration préalable avec un industriel.

Tableau de synthèse des critères d'évaluation

	CRITÈRES	NIVEAU
Portage	Projet porté par unité de recherche de l'Université	Une ou plusieurs unités
	Adéquation avec axes de l'unité de recherche	En accord avec le Directeur de l'unité
Projet	Définition claire de la solution à maturer	Identification précise des freins et des actions pour les lever
	Budget éligible	Prestations/consommables/petits matériels
	Niveau de maturité initial	Début projet : preuve de concept
Contexte	Cadre contractuel préalable défini	Renseigner le type de collaboration initiale qui a conduit à ce projet de maturation
	Absence de collaboration préalable avec industriel	Résultats développés en propre préférés
	Absence de publication antérieure	Pas de divulgation écrite ou orale détaillé, obstacle à une bonne protection/exploitation des résultats
Perspectives	Perspectives économiques	Maximiser l'impact socio-économique des résultats de la recherche
	Perspectives sociétales	

Critères de financement

1) Dépenses éligibles

La phase de maturation permet de fiabiliser le résultat scientifique sur les applications identifiées et de sécuriser l'opération de transfert en finalisant les points suivants:

- Techniques (validation des étapes de faisabilité et des champs d'application, prototypage, caractérisation, processus d'industrialisation, analyse fonctionnelle) ;
- Propriété intellectuelle (liberté d'exploitation, protection industrielle, extensions internationales, procédures d'examen) ;
- Juridiques (évaluation des risques, contractualisations, respects des normes et réglementations) ;
- Socio-économiques (étude de marché et de la demande sociétale)

Tout projet à vocation sociale, sociétale, sur des problématiques de développement durable, d'économie sociale et solidaire et n'impliquant pas nécessairement de technologie au sens de l'innovation, est éligible.

Les volets prioritairement financés par cette enveloppe dédiée porteront sur la levée des obstacles techniques et scientifiques, ainsi qu'une meilleure connaissance socio-économique du domaine d'application, dans la perspective d'un transfert ou d'une création d'entreprise. Le cadre contractuel préconisé pour les tâches externalisées étant celui d'une prestation de service.

Types de dépenses éligibles :

- Frais de consommables
- Petit matériel
- Etudes, analyses et prestations externalisées

2) Dépenses non éligibles

Les dépenses suivantes ne sont pas couvertes par cet appel à projets :

- Analyse de brevetabilité et dépôts de brevet (fonds disponibles sur enveloppe distincte, éligibilité sous conditions)

- Frais liés à l'organisation de colloques, séminaires, tables rondes et publications (fonds disponibles sur enveloppe distincte, éligibilité sous conditions)
- Frais de mission

Les projets cofinancés par d'autres partenaires (institutions académiques, décideurs publics) sont éligibles. S'il s'agit d'un partenaire (industriel ou collectivité à l'initiative de la demande), déjà partie prenante dans le projet, il sera demandé prioritairement à celui-ci de financer l'action de maturation.

Procédure de soumission des dossiers

Le porteur de projet rédige une proposition à partir d'un formulaire dématérialisé. Ensuite, le projet est contresigné du Directeur de l'Unité porteuse puis validé par la Commission Recherche du 7 novembre 2017 sur présentation des dossiers par la cellule Valorisation.

Voici le lien vers le formulaire dématérialisé :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfAQaj1HRCZrXDLVAf1xIPuFTpT92s1i6aSSE95A9VZpE48tg/viewform>

Date limite de dépôt des dossiers

Les délais d'éligibilité des dépenses étant assez courts, fixés au 31 mars 2018, les projets retenus devront prévoir une durée assez courte (4-5 mois maximum). Date butoir de dépôt des dossiers : le 23 octobre 2017

Contact

Pour toute demande relative à cet appel, nous vous invitons à prendre contact avec la Cellule Valorisation du Pôle Recherche.

Email : valorisation-recherche@univ-reunion.fr